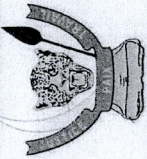


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 067/2023

A L'ALE « BIEN ETRE BIEN VIVRE »

Après avoir reçu la Convention n° 7161/PRRIS/BCECO/DG/DPM/AAS/2020/SC, conclue avec le Bureau Central de Coordination « BCECO », pour un montant total hors taxe de dollars américains trente-sept mille neuf cent neuf, soixante-quatre centimes (USD 37.909,64) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains deux cent soixante-cinq, trente-sept centimes (USD 265,37).

Fait à Kinshasa, le 05/05/2023.

Pour servir et valloir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L. YUMBA
Directeur Général a.i

